

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels  
Bureau de l'Environnement  
Affaire suivie par : Guillaume BILLAUDEAU  
Tél. : 05 49 08 69 54  
Adresse mail : guillaume.billaudeau@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 07 AOUT 2023

**Prise d'acte n° A6475**

Monsieur,

Par télédéclaration du 3 avril 2023, vous avez déposé une déclaration de modification de votre installation relative à la création d'un bâtiment de stockage de matériel et de fourrage, équipé de panneaux photovoltaïques, pour le site que vous exploitez au lieu-dit « La Soultière », sur la commune des GROSEILLERS.

Vous bénéficiez :

- de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 5117 du 16 juin 2011 pour une exploitation avicole au nom de l'EARL GUILBOT AVI-TA pour un effectif de 86000 animaux-équivalents volailles ;
- du récépissé de changement d'exploitant n° A5937 du 26 octobre 2017 au nom de la SCEA GUILBOT AVI-TA.

Le bâtiment projeté, de 790 m<sup>2</sup>, sera dédié au stockage de fourrage (400 m<sup>3</sup> de paille) et de matériel agricole, et aura pour vocation de pérenniser l'exploitation suite à l'apparition de l'influenza aviaire.

Après examen du dossier, l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement considère que cette modification, bien que notable, n'est pas substantielle.

Je prends donc acte de ces aménagements apportés à l'installation sur votre site des GROSEILLERS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture,



Xavier MAROTEL

SCEA GUILBOT AVI-TA  
Lieu-dit « La Soultière »  
79220 LES GROSEILLERS